

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES

N° 3 - 109 / 2016 : ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LE PELENCAS - IMPASSE PAUL SÉGUR - COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS

#### L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Michel FRANQUES), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Céline TAFELSKI (pouvoir de Michel MARTY), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membre suppléant présent votant** : Madame Agnès BRU.

**Membres suppléants présents non votants** : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Marie-Louise AT, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKY).

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

**Présents : 40**

**Votants : 44**

**N° 3 - 109 / 2016 : ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC  
LOTISSEMENT LE PELENCAS - IMPASSE PAUL SÉCUR -  
COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS**

**Pilote** : Hydraulique Assainissement

**Autres services concernés** : Eclairage Public  
Direction Générale des Services  
Affaires générales, juridiques et marchés publics

**Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, rapporteur,**

Par délibération du 26 mars 2013, les membres du conseil communautaire ont arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

Le conseil municipal de Lescure d'Albigeois a délibéré en date du 22 septembre 2015 en faveur du transfert de la voirie du lotissement « Le Pélenças » dans le domaine public communal. Cette voirie dénommée « impasse Paul Sécur », est mise à disposition de la communauté d'agglomération dès son intégration dans le domaine public communal. Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire, l'ensemble des plans de récolement, notices de fonctionnement et tests de conformité ayant été fournis aux services communautaires.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de ce lotissement suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération du conseil municipal de Lescure d'Albigeois du 22 septembre 2015 approuvant le transfert de la voirie du lotissement « Le Pélenças » dans le domaine public communal.

Vu les procès-verbaux annexés

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 9 juin 2016

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public du lotissement « Le Pélenas » au patrimoine communautaire suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**AUTORISE** monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme,  
Fait le 7 juillet 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE



## Procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement

**Opération : Le Pélenças- COMMUNE DE LESCURE**

### **PREAMBULE**

Le lotissement le Pélenças a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de Monsieur SEGUR.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement des voiries internes dénommées impasse Paul Ségur a été créée ainsi que des réseaux assainissement, un bassin de rétention des eaux pluviales et un poste de refoulement.

Ces ouvrages n'ont pas la vocation à rester durablement du domaine privé de Monsieur SEGUR. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

### **A - IDENTIFICATION DES PARTIES**

- L'aménageur, Monsieur SEGUR,
- Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Pierre Doat, Vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement

### **B - OUVRAGES CONCERNES**

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 65 m de collecteur en PVC CR8 de diamètre 200mm, 3 regards de visite béton diamètre 1000 mm, 9 boîtes de branchement.
- Un réseau de refoulement en PVC diamètre 75 mm d'une longueur de 190 mètres.

Un poste de refoulement (fonctionnement avec deux pompes TYPE FLYGT roue N) clôturé conforme aux prescriptions du service assainissement, son accès est possible via un portillon fermé à clé. La clé du portillon sera remise au service assainissement après la date de délibération du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités.

- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 153m de canalisation annelée diamètre 400 mm, 5 regards de visite béton diamètre 1000 mm, 9 branchements individuels et 5 grilles avaloirs.
- Un bassin de rétention des eaux pluviales d'une contenance de 80 m3 avec un ouvrage de régulation pour un débit de fuite de 4l/s et un déversoir. Ce bassin n'est pas clôturé par un grillage.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution du marché suivant :

Poste de refoulement : LACLAU TP Route de GRAULHET Zona Artisanale des XENXOUS 81600 BRENS

Date de réception : Avril 2016

Documents fournis dans le DOE : plan électrique de l'armoire, mémoire technique du poste.

Assainissement : LACLAU TP Route de GRAULHET Zona Artisanale des XENXOUS 81600 BRENS

Documents fournis dans le DOE : plans de récolement papier et dwg conformes, Rapports d'inspection caméras du réseau d'eaux usées et du réseau d'eaux pluviales

Tests d'étanchéité du réseau d'eaux usées.

### **C - SERVITUDE DE CANALISATIONS**

Pas de servitude de passage sur ce lotissement

### **D - REMISE D'OUVRAGES**

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

**EN CONSEQUENCE ET A COMPTE DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités**

- la remise des ouvrages par Monsieur SEGUR est constatée,

Envoyé en préfecture le 12/07/2016

Reçu en préfecture le 12/07/2016

Affiché le

ID : 081-248100737-20160712-3\_109\_2016-DE

la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'assainissement réalisés,

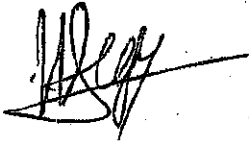
la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à *P. Sotouche*, le *9 Juin 2016*  
Pour l'aménageur

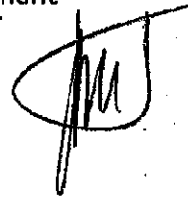
Fait à Saint Juéry, le 21 JUIN 2016

Pour le service assainissement de la  
communauté d'agglomération de  
l'Albigeois

Monsieur SEGUR



Le vice- président délégué à  
l'assainissement  
Pierre DOAT



Envoyé en préfecture le 12/07/2016

Reçu en préfecture le 12/07/2016

Affiché le 13 JAN. 2016

ID : 081-248100737-20160712-3\_109\_2016-DE



## Contrôle préalable à l'intégration d'équipements éclairage public au domaine public communautaire

**Localisation :** LESCURE

**Nom de l'opération :** Lotissement « SEGUR »

**Date de création :** 0

**Installateur :** Laclaux

**Propriétaire actuel :** ?

**Contrôle effectué le :** 11/01/2016

**Par :** Service éclairage public de l'agglomération : Monsieur Laurent PAGES

### A Documents remis :

- Plan de recollement en format papier
- Plan de recollement en format dwg
- conformité des plans de recollement     oui     non
- Dossier des ouvrages exécutés
- Numéro de point de livraison :
- Attestation du Consuel
- Examen de l'installation par un bureau de contrôle

### B État des lieux de l'installation :

#### Caractéristiques générales des candélabres :

Les luminaires sont au nombre de 9 , de type Idille ral ? de chez Eclatec. Ils sont équipés de lampes sodium haute pression 70 W .

Les mâts sont en acier cylindrique de hauteur ? mètres marque ?.

Les candélabres sont positionnés sur trottoir à bordure franchissable.

L'état visuel des luminaires et des mâts est bon.

#### Caractéristiques du coffret éclairage public :

Le coffret est intégré dans le mur de clôture d'un riveain . La protection est assurée par un interrupteur différentiel et comprend 3 départs à fusible (1 disponibles). La commande est assurée par une cellule photo électrique, 1 seul circuit.

### C Remarques:

Le consuel original n'est pas fournis le jour de la visite, seulement une attestation du consuel qui précise que ce lotissement est conforme suite à la demande initiale égarée à ce jour.

### D Avis relatif à l'intégration de l'installation au bien communautaire :

- Favorable                      Favorable sous réserves (cf. remarques)                       Défavorable

Lescure, le 26 JAN. 2016

Le maire de Lescure sur Tarn

Le vice-présidente délégué à l'éclairage public et à la maîtrise énergétique

Jean François Rochedreux

